



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports****140^e session**

Genève, 9-12 juin 2015

Point 4 *bis* de l'ordre du jour provisoire**Plan de travail pour 2016-2020 et programme
de travail et évaluation bisannuelle
pour 2016-2017 du Groupe de travail****Projet de plan de travail pour 2016-2020****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Le plan de travail reproduit ci-après est fondé sur celui de la période 2014-2018 (ECE/TRANS/WP.30/2014/1) approuvé par le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) à sa 136^e session (ECE/TRANS/WP.30/272, par. 46) puis par le Comité des transports intérieurs (CTI) (ECE/TRANS/240, par. 105, et ECE/TRANS/2014/26).

2. Le WP.30 voudra peut-être examiner son projet de plan de travail pour la période 2016-2020 et en particulier déterminer s'il convient de conserver le rang de priorité attribué aux divers éléments et se pencher sur les résultats escomptés pour cette période.

II. Projet de plan de travail pour 2016-2020**Activité 02.10: problèmes douaniers intéressant les transports**

Harmonisation et simplification des prescriptions relatives aux procédures de passage des frontières concernant les modes de transport intérieur et de transport intermodal.



Description:

- a) Élaboration et mise en œuvre et, s'il y a lieu, examen et modification des instruments juridiques internationaux.
- b) Simplification et harmonisation des formalités, des procédures et des documents administratifs.

Travail à faire: Le WP.30 mènera les activités décrites ci-après:

A. Activités permanentes

1. **Examen des conventions et accords relatifs à la facilitation du passage des frontières sous les auspices du WP.30 afin d'assurer leur pertinence et leur mise en œuvre correcte ainsi que leur cohérence par rapport à d'autres traités internationaux ou sous-régionaux et de faire en sorte qu'ils répondent aux exigences des transports modernes et des contrôles aux frontières.**

Priorité: 1

Résultats escomptés:

- Analyse de l'application des conventions des Nations Unies suivantes, relatives à la facilitation du franchissement des frontières: Convention TIR de 1975; Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982; Conventions douanières relatives à l'importation temporaire des véhicules routiers privés (1954) et des véhicules routiers commerciaux (1956);
 - Renforcement de la viabilité de la Convention TIR par l'élaboration d'amendements, d'observations et/ou d'exemples des meilleures pratiques afin d'améliorer la communication entre les autorités compétentes, la chaîne de garantie TIR et les organes intergouvernementaux, ainsi qu'en donnant plus de transparence au règlement des différends;
 - Examen, en collaboration avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2), d'un nouveau projet de convention pour faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs et aux bagages transportés par voie ferrée.
2. **Promotion de l'extension éventuelle à d'autres régions des Conventions pertinentes de l'ONU relatives à la facilitation du passage des frontières, notamment sous l'angle juridique et administratif.**

Priorité: 2

Résultats escomptés:

- Préparation et organisation d'ateliers régionaux et/ou nationaux, éventuellement en coopération avec ~~de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), et d'autres~~¹ des *commissions régionales* de l'ONU et des organisations internationales compétentes *telles que l'Organisation de coopération économique (OCE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), etc.*, sur

¹ Les modifications recommandées sont indiquées en caractères ~~biffés~~ pour les suppressions et en caractères *gras et italiques* pour les ajouts.

l'application des conventions pertinentes *de l'ONU* relatives à la facilitation du franchissement des frontières, notamment en Asie, en Afrique du Nord, et au Moyen-Orient *et en Amérique du Sud*.

3. Étude des questions douanières afin de simplifier les formalités et les documents douaniers dans le domaine des transports, en recourant principalement à l'échange de données informatisé.

Priorité: 1

Résultats escomptés:

- Élaboration d'un ensemble de dispositions juridiques concernant l'informatisation **du régime TIR** (projet eTIR), ~~achèvement~~ **opérationnalité** du modèle de référence eTIR et mise en évidence de mécanismes de financement susceptibles de permettre la mise en place du régime eTIR;
- Suivi de l'application et du fonctionnement de divers systèmes nationaux et internationaux d'échange de données informatisé (EDI) pour les données TIR;
- *Mise au point définitive des propositions visant à mieux intégrer des acteurs tels que l'expéditeur et le destinataire agréés au titre de la Convention TIR et élaboration de nouvelles propositions portant par exemple sur le montant maximal de la garantie par carnet TIR et le renforcement de l'utilisation intermodale de la Convention TIR.*

4. Étude de mesures concrètes, juridiques et autres, de lutte contre la fraude fiscale résultant de la simplification des procédures douanières et autres formalités au passage des frontières comme le régime TIR, y compris l'examen périodique de l'application de la Résolution n° 220 (prévention de l'usage abusif par les trafiquants de stupéfiants des régimes douaniers de transit des marchandises). Mise en place de mécanismes et de procédures administratives pour l'échange régulier d'informations avec d'autres organisations gouvernementales ou non gouvernementales en vue de lutter contre ce type de fraude.

Priorité: 2

Résultats escomptés:

- Élaboration d'instruments et de mesures propres à améliorer la coopération internationale entre les Parties contractantes à la Convention TIR de 1975 et les organisations nationales et internationales concernées, en vue d'empêcher la fraude;
- Échange, entre les autorités douanières des Parties contractantes aux conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, de renseignements sur les abus, afin de définir les mesures visant à lutter contre ceux-ci.

5. **Analyse des difficultés concernant les formalités de passage des frontières en vue de définir des procédures administratives propres à les éliminer. Cette analyse portera sur les contrôles sanitaires, phytosanitaires, vétérinaires et de qualité, l'application des normes, les contrôles de sûreté publique, etc., y compris les moyens de promouvoir la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982 et l'élargissement de son champ d'application.**

Priorité: 1

Résultats escomptés:

- Suivi régulier de l'application de l'annexe 8 de la «Convention sur l'harmonisation» relative à la facilitation du passage des frontières par la route au niveau national. Échange de renseignements sur les meilleures pratiques dans ce domaine;
- Promotion *et suivi de la mise en œuvre* d'une nouvelle annexe à la Convention (annexe 9) portant sur la facilitation du passage des frontières dans le transport international de marchandises par chemin de fer, en coopération avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) et d'autres parties prenantes;
- Réflexion, avec les parties prenantes intéressées, sur une nouvelle annexe portant sur la facilitation du passage des frontières dans les ports maritimes, et rédaction de ladite annexe.

B. Activités de durée limitée

- ~~6. Examen des causes de la crise récente du régime TIR dans une des Parties contractantes afin de faciliter le règlement du différend à l'origine du problème et d'élaborer un ensemble de mesures visant à éviter de semblables difficultés à l'avenir.~~
6. *Achèvement des* **Mise au point définitive de propositions d'amendement à la Convention TIR pour y intégrer des prescriptions techniques relatives à la fabrication d'un nouveau type de véhicules et de conteneurs à bâches coulissantes, visant à introduire une certaine souplesse dans le système de garantie TIR et à mieux garantir le paiement des sommes dues par les associations nationales ainsi que la chaîne internationale de garantie, et adoption du mandat et du règlement intérieur du Groupe de travail.**

Priorité: 1 ~~2~~

7. **Adoption du Protocole visant à faciliter l'échange informatisé de données TIR dans le cadre de la Convention TIR, avant la mise au point définitive et l'entrée en vigueur des dispositions législatives créant le système eTIR.**

Priorité: 2

8. **Reconduction de l'accord CEE/IRU le 1^{er} janvier 2017.**

Priorité: 2